Assemblée communale ordinaire
12 décembre 2023 à 20h00
à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet).
2. Discuter et voter le budget 2024 et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes y relatives.
3. Divers

Gérard Bonvallat, Président, ouvre l'assemblée communale. Il salue les personnes présentes et les remercie de s'être déplacées.

Il constate que l'assemblée a été convoquée selon les dispositions légales et présente l'ordre du jour qui est accepté tel qu'établi par l'assemblée.

25 citoyens participent à l'assemblée.

Bruno Friedmann et Alexander Weiss sont nommés scrutateurs.

Point 1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Le Président rappelle que le PV de la dernière assemblée communale pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou au secrétariat. De ce fait, il est renoncé à sa lecture. Aucune question ou commentaire n'est soulevé. Au vote, il est accepté sans opposition avec remerciements à son auteur.

Point 2. Discuter et voter le budget 2024 et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes y relatives.

Le Maire fait l'entrée en matière en présentant divers graphiques de l'évolution des comptes des 10 dernières années de la Commune. Le déficit prévu pour 2024 est d'environ Fr. 30'000.- avec une estimation prudente des recettes d'impôts, notamment des frontaliers.

Il relève que le montant reçu de la péréquation est en diminution, ce qui signifie une meilleure santé de la Commune. Pour ce qui est des taxes, le Conseil communal propose de diminuer la taxe des chemins ruraux de Fr. 20.- à Fr. 10.- par hectare compte tenu de la création du syndicat du remaniement parcellaire qui prendra en charge la réfection de la plupart des chemins.

L'entrée en matière étant acceptée, Mme Blaser présente le budget en détail. Elle relève entre autres les points suivants :

- Le salaire du personnel est adapté selon la tabelle du Canton.
- La maintenance des programmes informatiques tient compte d'un programme d'e-déménagement ainsi que l'adaptation pour la nouvelle facturation de l'eau relative aux nouveaux règlements.
- Fr. 7000.- sont prévus pour le renouvellement des habits des pompiers.
- Fr. 20'000.- sont prévus pour remettre en état l'abri PC de Miécourt, ainsi qu'une nouvelle pompe pour l'abri d'Asuel et des séparations pour la mise à disposition de locaux aux sociétés locales. Cette somme sera prise sur les fonds.
- L'école prévoit l'achat de nouveaux ordinateurs pour Fr. 3'800.-.
- La participation aux charges de l'école demandée par le Canton est beaucoup plus haute.
- En revanche, la participation pour l'école secondaire est moins élevée du fait qu'il y a moins d'élèves.
- Fr. 10'000.- sont maintenus pour la contribution à la piscine de Porrentruy, bien que nous n'ayons pas reçu de nouvelles pour ce poste.
- Fr. 10'000.- sont prévus pour la réfection des places de jeux de Charmoille et Miécourt.
- En 2024, il n'y a plus de charge du personnel d'intendance de la crèche, puisque c'est la Maison de l'enfance de Porrentruy qui en est devenu responsable.
- La contribution pour la Maison de l'enfance de Porrentruy est fixée à Fr. 101'000.-, mais pourrait être plus basse selon le choix de variantes à faire encore.
- La contribution à l'aide sociale jurassienne se monte à Fr. 516'000.-
- Dans le service des déchets, il y a moins de charges de personnel du fait qu'il n'y a plus les journées de déchets encombrants.
- Pour le cimetière, les chiffres ont été adaptés aux nouvelles taxes établies en 2023.
- Il n'y aura plus de frais liés au PAL, puisque celui-ci a abouti à la dernière assemblée communale.
- Fr. 3000.- sont prévus pour rénover la loge du pâturage de Pleujouse.
- Pour le remaniement parcellaire, Fr. 25'000.- sont prévus en tant que propriétaire et Fr. 15'000.- pour la subvention communale
- La taxe des chemins ruraux est réduite à Fr. 10.-/hectare.
- Le garde forestier effectuant des travaux dans les forêts protectrices d'autres triages, la Commune touche d'importantes subventions cantonales et fédérales.
- Les impôts sont estimés à Fr. 100'000.- supplémentaires.
- La contribution de la péréquation financière s'élève à Fr. 510'000.-.
- Fr. 18'000.- sont prévus pour diverses rénovations dans les bâtiments.
- Il est relevé que le taux de la TVA sera de 8,1 % en 2024.

Etabli ainsi, le budget prévoit une perte de Fr. 29'137.75.-

En marge de la présentation du budget, M. XX interpelle le Conseil communal quant à l'école. Il rappelle que la Commune a fermé l'école d'Asuel et pourtant les coûts de l'école primaire augmentent. Il s'étonne que les coûts augmentent alors que selon l'étude PISA, 25 % des élèves sortant de l'école ne savent pas lire.

Mis à l'approbation de l'assemblée, le budget est accepté à l'unanimité.

Point 3. Divers

Fabrice Nagel, conseiller communal, informe que le projet d'eau de secours par la source de l'Ante a été approuvé et pourra être réalisé en 2024. La Commune ne devrait ainsi plus avoir de problème pour s'alimenter en eau, même en cas d'étiage.

Le Président rappelle la manifestation du « brûle sapins » organisée le 13 janvier et encourage chacun à y participer.

M. XX tient à remercier les Autorités qui consacrent une bonne partie de leur temps pour la collectivité et relève leur bon travail. L'Assemblée se joint à ces remerciements par un bel applaudissement.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée. Tous les participants sont invités à l'apéritif qui suit. Il est alors 20h50.

Au nom de l'assemblée

Le Président	Le Secrétaire
Gérard Bonvallat	**Christian Gerber**